ABEC FINANCE
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 16 Rue de Colombelles – 14840 CUVERVILLE
RCS CAEN 978 729 382

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 1er Juillet,
A 10 heures,

Les associés de la société ABEC FINANCE société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, divisé en 1000 actions de 1 € chacune, dont le siège est 16 Rue de Colombelles – 14840 CUVERVILLE – se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Présidence, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

L'Assemblée est présidée par Monsieur AUBERT Dylan, en sa qualité de Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur AUBERT Dylan propriétaire de 500 Actions
- Madame BOULLARD Christelle propriétaire de 500 Actions

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent 1 000 actions représentant la totalité du capital social et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions extraordinaires conformément aux dispositions des statuts.

Le Président met à disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation adressée aux associés,
- les statuts de la société,
- le rapport de la Présidence
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente délibération :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs à donner.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

BC

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, décide de transférer le siège social de 16 Rue de Colombelles – 14840 Cuverville à 2 Allée du Champs du Puits-Billy – 14370 VALAMBRAY à compter du 1er Juillet 2026.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 – Siège social :

Le siège social est fixé au : 2 Allée du Champs du Puits-Billy – 14370 VALAMBRAY. »

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau. L'assemblée donne tout pouvoir au porteur de la présente aux fins d'établissement des formalités légales.

Le Président

Monsieur AUBERT Dylan



Madame BOULLARD Christelle

